

Vous trouverez ci-dessous la réponse que j'ai envoyée à l'association TRACES nouvellement désignée pour gérer le site dit 'La Forge', leur courriel a été largement diffusé pour un appel à candidature en direction des artistes plasticiens. J'en ai été d'autant plus surprise qu'aujourd'hui tous les artistes de La Forge sont en activité dans leurs ateliers!

Réponse d'une artiste plasticienne accueillie à la Forge à l'association TRACES

J'ai reçu votre mail il y a quelques jours et je suis extrêmement surprise de son contenu. Vous m'avez envoyé un appel à candidature en y associant des réponses faites à l'association La Forge. Je tiens à répondre aux deux courriels de façon distincte.

Si je me permets de parler de La Forge c'est parce que j'ai eu la chance d'y être accueillie pendant plus d'un an en raison des difficultés, que nul artiste ignore, de trouver un lieu de travail et d'échange actif. Au-delà de l'efficacité de la structure, l'association La Forge a démenti, au fil des mois, les enjeux individualistes des plasticiens qu'on veut bien leur prêter. J'ai bénéficié –sans contre partie – d'une solidarité réelle me permettant de réaliser dans le champ social un certain nombre de projets. Je fus invitée régulièrement à participer aux portes ouvertes de La Forge, et à toutes les manifestations organisées par les artistes (projections cinématographiques, conférences et débats publics, concerts etc.).

Je reprends donc dans l'ordre vos réponses faites au communiqué de presse de La Forge car je ne peux me taire face à ce que j'espère être des malentendus :

- L'association TRACES fut accueillie à La Forge pour les mêmes raisons que moi, la carence des lieux de pratiques artistiques nous amènent, nous artistes, à répondre de façon solidaire aux urgences de développement de projets qui nous apparaissent essentiels et utiles.
- L'association TRACES a bénéficié d'une assise (rayonnement local et repère durable pour les habitants du quartier) au sein de l'association La Forge dont le travail a été reconnu jusqu'à nommer la présidente de votre association à la présidence de l'association La Forge. La part sociale que vous avez remplie a été une continuité des activités de l'association La Forge, que vous revendiquez comme étant une prérogative de votre champ de compétences.

En étant à la présidence vous aviez toute la latitude pour exprimer vos souhaits et construire vos projets en concertation avec l'ensemble des artistes.

J'ai reçu votre réponse à l'association La Forge avec l'appel à candidature, vous assumez donc qu'il y a un lien entre ces deux démarches (les artistes ont reçu une lettre pour rendre leur clé le 22 avril, la clôture des appels à candidature est le 27 avril). S'agirait-il de remplacer des artistes par d'autres artistes ?

Vous inscrivez dans votre projet le terme de 'prestation', est-ce qu'un artiste est un prestataire de service ? Dans ce cas de quelle enveloppe budgétaire disposez-vous ?

Enfin l'association La Forge n'est pas dissoute, elle sauvegarde la partie locative des ateliers.

Il me semble que vous opposez les artistes en remettant en cause leur liberté de pratique ; la pratique personnelle n'est pas contradictoire avec des articulations temporaires au champ social. L'association La Forge a un épais dossier d'actions et d'évènements en ce sens. Il n'en reste pas moins que chaque artiste doit conserver sa liberté d'expression et d'introduire, s'il le souhaite, des articulations à sa démarche personnelle aux problématiques sociales et culturelles dans un contexte identifié. La résonance du social me paraît extrêmement confuse dans votre projet où cette dimension constitue une légitimité immédiate et absolue. La ferveur d'associer le plus grand nombre aux projets artistiques est fort sympathique mais quels sont les moyens et la méthodologie employés ? Vous faites référence dans votre site à la pédagogie Freinet, défendue par un grand nombre d'enseignants, dont l'apport indéniable correspond à des objectifs pédagogiques et éducatifs précis. Est-ce que l'art a une mission éducative et pédagogique ? Dans ce cas vous n'avez pas besoin d'artistes mais de médiateurs culturels compétents et formés à la sensibilisation à l'art contemporain.

En ce qui concerne l'appel à candidature, vous soumettez les artistes à des conditions d'exercice de leur métier qui ne sont pas compatibles avec leur statut. La tolérance fiscale et sociale en face d'un public correspond à une pratique surannée (cours dans l'atelier de l'artiste) et dont l'appellation (activités annexes) empêchent tout décloisonnement des pratiques. Cet appel n'indique à aucun moment les dispositions financières en rapport à l'engagement de l'artiste. Votre demande correspond à des compétences spécifiques qui sont aujourd'hui dispensées par les CFPI (centre de formation des plasticiens intervenants, l'école de Strasbourg a une réflexion remarquable que je vous suggère de consulter), ces formations reposent sur l'articulation démarche personnelle et projet collectif. La nouvelle nomenclature de notre métier n'a pas encore trouvé de traduction juridique, fiscale et sociale (une réflexion est menée en ce sens par le ministère des affaires sociales et du ministère de la culture à l'heure où je vous écris) mais elle doit s'inscrire nécessairement dans le champ économique. Vous ne pouvez pas construire un projet durable et réaliste sur l'idée romantique d'un engagement bénévole des artistes, au risque de fragiliser leur propre parcours (après 3 et 6 mois où vont-ils?), et ce en considérant un contexte plus général de précarité des habitants de Belleville ('cœur de cible' de vos activités).

Je travaille depuis plus de quinze ans dans le champ social et j'en connais les difficultés cependant ce choix ne me donne pas le droit de juger mes amis artistes plasticiens du bien fondé de leur pratique. C'est aussi ce que j'ai appris à La Forge, tous les artistes ont une trajectoire professionnelle différente ; l'association La Forge n'a jamais prétendue à l'homogénéisation des démarches artistiques. C'est, à

mon sens, là où se loge l'exception culturelle : la pluralité des démarches. Les contradictions qui en émergent, fondent la richesse même de notre métier et protègent un bien commun inaliénable, celui de notre liberté de création.

Catherine Binon, artiste plasticienne.